

De dix neuf ans et an mil huit cent cinquante-trois, à neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de *Fredéric Bysselite Pomeb*  
 âgé de *vingt trois* ans, né à *Woblen* département  
 de *Saar* le *vingt deux* du mois d'*octobre* mil  
 huit cent *vingt quatre* profession de *Cultivateur* domicile  
 à *le Guesp* département de *Saar* fils unique de ses parents  
 et de *Marie en son vivant* profession de *Cultivatrice*  
 domiciliée à *le Guesp* département de *Saar* et de *leur* de *leur*  
 mariage par *le mariage* en date de *le mariage* au *tribunal* de *le mariage*  
 et de *le mariage* au *tribunal* de *le mariage* au *tribunal* de *le mariage*  
 Et de *Marie Augustine Drost* âgée de *vingt deux* ans, née à *le Guesp* département de *Saar*  
 le *vingt deux* du mois de *mai* mil huit cent *vingt quatre* domiciliée  
 à *Woblen* département de *Saar* fille majeure de *Christien*  
*Drost* profession de *Cultivateur*  
 domiciliée à *Woblen* département de *Saar*  
 et de *Marie baptisée Pailer* en présent en *Communauté d'acquies*

Les actes préliminaires sont : 1° la publication des mariages faite par Monsieur  
 le Maire de la Ville de Woblen, lesdits actes ont été affichés au *tribunal* de *le mariage*  
 à dix heures du matin le *vingt deux* du mois d'*octobre* par la loi  
 du *vingt deux* du mois de *mai* mil huit cent *vingt quatre*  
 et de *le mariage* au *tribunal* de *le mariage* au *tribunal* de *le mariage*  
 par Monsieur le Maire de Woblen, lesdits

N° 8  
*Pomeb*  
*Fredéric Bysselite*  
*et*  
*Drost*  
*Marie Augustine*  
*Drost*



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,  
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, le *vingt deux* du mois d'*octobre* 1853, ont  
 déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, à la date du  
 au mois de *octobre* mil huit cent cinquante par devant  
 notaire à *le Guesp* département de *Saar*

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'on *Christien Marie Augustine Drost*  
 et *Marie Fredéric Bysselite Pomeb*  
 En présence de *leur* *le mariage* domicilié à *le Guesp*  
 département de *Saar* âgé de *vingt deux* ans profession de *fonctionnaire* *le mariage*  
*le mariage* *le mariage* *le mariage*  
 De *leur* *le mariage* *le mariage* domicilié à *le Guesp*  
 département de *Saar* âgé de *vingt deux* ans profession de *Cultivateur* *le mariage*  
 De *leur* *le mariage* *le mariage* domicilié à *le Guesp*  
 département de *Saar* âgé de *vingt quatre* ans profession de *peigneur* *le mariage*  
 Et de *leur* *le mariage* *le mariage* domicilié à *le Guesp*  
 département de *Saar* âgé de *vingt deux* ans profession de *peigneur* *le mariage*

Après quoi, moi *Monsieur le Maire* de Woblen, à l'effet de *le mariage* par *le mariage* et *le mariage*  
 faisant fonction d'officier public de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties  
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement  
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par lesdites personnes  
 personnellement ou par leurs représentants, en présence de moi, en vertu de mon pouvoir.

*Girard Drost Augustin Salmer*  
*et* *Moyses* *le mariage*

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que  
 du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage, concernant les droits et les  
 devoirs respectifs des époux.